

REUNION DU 4 JUILLET 2002

L'an deux mille deux, le quatre juillet, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de Réunions de la Commune, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire.

Etaient présents : ROGER Betty, NAVARRE Maurice, NAVARRE Denis, SOMMERMONT Jean-François, PARMENTIER Sandrine, HERMANT Eric, BASSET Franck, LEVERT Alain, BOURNAZEL Denise, LECLERC Jean-Bernard.

Absent : NAVARRE Jean-Claude, qui a donné pouvoir écrit à SOMMERMONT Jean-François pour voter en son nom.

Secrétaire de séance : LECLERC Jean-Bernard

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 28 mai 2002.

M. le Maire propose à l'Assemblée d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, concernant une décision modificative. Les Conseillers acceptent à l'unanimité.

1. EFFACEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE

M. le Maire informe l'Assemblée que la première tranche des travaux initialement prévue en fin 2002 est reportée en 2003 car certains autres travaux de voirie sont devenus prioritaires.

Suite à la réunion du 14 juin en présence des divers acteurs concernés et des membres du Conseil Municipal, le choix et l'emplacement des candélabres de la deuxième tranche d'effacement du réseau ont été déterminés. Les candélabres seront les mêmes que ceux actuellement installés Rue d'Oresmaux. Des projecteurs seront prévus, pour mise en valeur, au monument aux morts, au niveau de saules près de la mare, au pied de la croix de pierre. Le puits sera éclairé en fonction de la disposition des candélabres prévus sur la place.

2. STOCKAGE DES BOUES SUR LE TERRITOIRE

Suite au stockage des boues en provenance de la station d'épuration d'Achères, sur le territoire de la commune, un courrier va être adressé à la société SEDE Environnement relatif aux diverses nuisances engendrées ainsi qu'à la dégradation des chemins provoquée par les livraisons. Une remise en état a été demandée. Une copie sera envoyée à M. le Préfet de la Somme. Afin d'éviter les gênes visuelles et olfactives provoquées par ces boues, l'ensemble des membres du Conseil préconise deux emplacements, pour le stockage, semblant présenter le minimum d'inconvénient (Un plan a été joint à la lettre).

3. CARTE COMMUNALE

Afin de préparer au mieux la mise en place de la carte communale, il est nécessaire de procéder à la digitalisation de l'ensemble des planches du territoire communal. Suite au devis demandé, le choix se porte sur la société U.P.C.R. pour un montant de 469,68 €HT.

4. LOYER LOGEMENT COMMUNAL

M. le Maire a autorisé M. et Mme BEGUIN Franck, locataires actuels du logement communal situé 1 Rue du Haut, à effectuer à leurs frais des travaux de réfection de ce logement. L'état des murs ne permettait pas la pose de papier peint et l'utilisation de lambris a été nécessaire. Le montant des travaux étant de 275 €, M. le Maire propose aux Conseillers de leur offrir un mois de loyer, ce qui correspond au montant engagé des travaux. L'Assemblée accepte à l'unanimité cette proposition.

5. DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer un transfert de crédits, afin de pouvoir verser à la Caisse d'Epargne la somme correspondant à la part sociale que la Commune a souscrite. Le compte 26 n'ayant pas été budgété, il propose d'ouvrir ce compte et d'y transférer la somme de 16 € en provenance du compte 2313 (Pg. 010 - Toiture de la Salle des Fêtes)

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux approuvent la présente décision modificative.

6. QUESTIONS DIVERSES

- *Congés du Secrétaire de Mairie* : Le secrétaire de mairie étant en congé du 15 juillet au 10 août, les permanences de mairie ne seront assurées, durant cette période, que le lundi aux heures habituelles.

- *Plaintes* : Des plaintes ont été déposées à la gendarmerie de Saint-Sauflieu par plusieurs particuliers, suite à des dégâts occasionnés sur des monuments funéraires. Par ailleurs, la gendarmerie a été prévenue, par M. le Maire de la présence dans le village de jeunes extérieurs au village, qui ont occasionné gêne et dégâts (bruits, poubelles cassées, jardinières dégradées...)

- *Fête locale* : M. le Maire adresse ses plus vifs remerciements à ceux et celles qui ont participé au succès de la fête locale. Il demande à M. le Président du Comité des Fêtes de transmettre ces remerciements aux membres de son association.

- *Inauguration d'un calvaire* : M le Maire se félicite de la très bonne participation des habitants lors de l'inauguration récente du calvaire situé Route d'Estrées, qui enrichit le patrimoine local.

- *Voyage communal* : Il aura lieu, cette année, le dimanche 1^{er} septembre, à DISNEYLAND.

- *Acquisition de la « Croix de mission »* : La société COMMERLY, cabinet de géomètres, a borné la parcelle cédée à la Commune par M. POCHOLLE. La Mairie attend l'inscription pour numérotation de cette parcelle afin de pouvoir réaliser l'acte administratif.

- *Mise à jour du cadastre* : Un géomètre du cadastre passera dans le village les 11 et 12 juillet, accompagné d'un représentant de la commune, dans les propriétés afin de réaliser divers relevés destinés à mettre à jour le plan cadastral.

- *Jeunes* : Un groupe de jeunes du village a présenté des revendications écrites pour la période des vacances scolaires. Suite à cette demande, l'ensemble des membres du Conseil est d'accord pour leur prêter la Salle des Fêtes, ainsi que l'installation d'une table de ping-pong, moyennant une certaine discipline. Les jeunes devront assurer le bon déroulement de ce projet : nettoyage de la salle, pas de gêne pour le voisinage...

- *Travaux SIVOM* : M WALTER représentant de la DDE, passera à la Mairie le 7 août à 14 heures, afin de préparer le planning des travaux à réaliser dans le cadre du SIVOM de Boves.

- *Communauté de Communes du Sud Amiénois* : L'enquête publique relative au zonage d'assainissement s'est terminée le 3 juillet ; il n'y a eu aucune observation sur le registre de notre Commune. Par ailleurs, l'achat d'un bras articulé pour l'entretien des talus est budgétisé et sera réalisé dans les meilleurs délais.

Les Membres du Conseil Municipal